

quatre-vingt-dix-neuf qui le sont pour des péchés d'impureté; et le centième n'en est pas exempt.

Souvent, la perte de la chasteté entraîne celle de la foi, l'homme charnel, suivant le mot de saint Paul, ne comprend plus rien aux choses spirituelles. (*I Cor.* 11, 14.). Or, la foi étant le fondement nécessaire de la justification, comment l'impudique devenu incrédule opérerait-il son salut ?

D'autres fois, l'impudique continue de croire. Mais il court grand risque, s'il diffère sa conversion, de mourir dans le désespoir et l'impénitence finale. Peut-être espère-t-il se convertir dans la vieillesse, ou au moment de la mort. Mais l'Écriture et l'expérience s'accordent à nous dire que l'homme, devenu vieux, suit le sentier où il s'est engagé dans sa jeunesse. Quant à la conversion de la dernière heure, c'est une grâce que Dieu peut accorder, mais sur laquelle on a tort de compter, quand on a travaillé toute sa vie à s'en rendre indigne. Comment aimer tout-à-coup la pureté, quand on s'est toujours plu dans la fange et l'ordure ? Aussi, n'est-il pas rare de voir les impudiques qui ont conservé la foi mourir dans le désespoir.

(à suivre)

Renseignements sur le Jubilé (1)

Le Jubilé est une indulgence plénière, accompagnée de grands privilèges, accordée par le Souverain Pontife, aux fidèles qui accomplissent les œuvres prescrites dans l'indult.

Cette définition est applicable aux Jubilés ordinaires d'extension extraordinaire.

Le Jubilé ordinaire est celui qui se gagne à Rome tous les vingt-cinq ans. C'est celui de la présente année 1960.

Le Jubilé d'extension n'est que le Jubilé ordinaire, étendu pendant un certain temps au monde entier, après sa clôture à Rome. C'est celui qui commencera à Noël prochain.

Le Jubilé extraordinaire est celui que le Souverain Pontife accorde pour des circonstances extraordinaires.

Les Jubilés ordinaires et extraordinaires diffèrent :

(a) Dans leur cause. Ainsi, la fin du Jubilé ordinaire doit être universelle.

(1) Les éléments de ce travail sont empruntés au petit traité théorique et pratique du Jubilé, par le R. P. Jacquin.